



Donation limite âge d'un des grands parents (79 et 84)

Par **chloe35**, le **28/09/2015** à **17:44**

Bonjour,

Mes grands parents, qui vivent sous le regime de la comunauté, ont respectivement 84 et 79 ans. Je souhaite les solliciter car je crée mon entreprise. J'ai vu que l'abattement fiscal (31865€) prévu nécessite que le donateur ait moins de 80 ans. Dans le cas présent c'est le cas de l'un mais pas de l'autre. Cela permet il tout de meme de beneficier de l'abattement?

Merci de votre réponse.

Cordialement.

Chloé

Par **serge74**, le **30/09/2015** à **00:15**

oui si c'est le grand parent qui a moins de 80 ans qui donne.

Par **Lagune22**, le **08/10/2015** à **18:24**

Bonjour,

La règle des 80ans ne s'appliquent QUE pour les dons dits "dons Sarkozy", qui se CUMULENT avec les abattements légaux.

En gros, toutes les donations des grands-parents, quelque soit leur âge, bénéficient d'un abattement de 31865€.

Les grands-parents de moins de 80 ans ont en plus un abattement supplémentaire, celui offert par les dons Sarkozy.

Un de vos grands-parents peut donc donner 31865 € et l'autre de 79 ans peut donner le double, en faisant deux donations différentes, la donation "Sarkozy" et la donation "normale".

Cordialement.